Synergies Roumanie n° 13 - 2018 p. 223-234

GERFLINT
ISSN 1841-8333
ISSN en ligne 2261-3463

Clarifications sur le Déficit Démocratique de l'Union européenne

Alin G. Diaconu
Université Babes-Bolyai, Roumanie
alingdiaconu@gmail.com

Résumé

L'article aborde le problème du déficit démocratique d'un point de vue systémique, en commençant par définir la démocratie dans le sens le plus strict et minime de sa définition linguistiquement correct – tel que la majorité l'emporte (excluant ainsi les éléments libéraux, qui seront abordés séparément) et la légitimité dans ces deux variations – formelle et sociale (dans la tentative de déconstruire la critique envers l'UE et avec comme but d'en identifier ses causes). L'article se poursuit en présentant un débat académique selon lequel l'Union souffre actuellement d'un déficit démocratique (cela étant un déficit en légitimité formelle) ou simplement un manque de légitimité sociale.

Mots-clés: déficit démocratique, légitimité, démocratie, libéralisme

Clarifications on the Democratic Deficit of the European Union

Abstract

The paper addresses the issue of the democratic deficit in a systematic way, starting with defining democracy in its minimal and linguistically-correct definition – as majority rule (thus excluding liberal elements, which we approached separately) and legitimacy in its two variations – formal and social (in an attempt to deconstruct the criticism towards the EU with the purpose of identifying its causes). The article continues by presenting an academic debate on whether the Union suffers from an actual democratic deficit (that is, a deficit in formal legitimacy) or merely a lack of social legitimacy.

Keywords: democratic deficit, legitimacy, democracy, liberalism

Le déficit démocratique (en particulier dans le contexte de la réforme de l'Union Européenne) peut être perçu comme un sujet sensible au sein des arènes académiques et politiques actuelles. En effet, parce que ces notions en particulier ont échappé aux « environnements contrôlés » des hautes sphères politiques et des milieux universitaires pour tomber et essentiellement être confisquées par des populistes, je pense qu'une clarification grâce à une analyse objective est de rigueur.

BDD-A29321 © 2018 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 19:44:38 UTC)

La démocratie

Tout d'abord, une définition de la *démocratie* serait appropriée. Considérant la nature complexe de ce terme, il peut aisément être mal interprété en y appliquant une définition étant ou trop vague ou trop restreinte. L'OED définit la *démocratie* comme étant *le gouvernement par le peuple; une forme de gouvernement dans laquelle le pouvoir souverain réside chez le peuple dans son ensemble, et est exercé soit directement par ce dernier […] soit par des officiers élus par ce dernier* (OED, 1961: *democracy*). Cette définition est la plus adaptée pour servir notre démarche, car elle est assez minimaliste pour ne pas englober des éléments tels que la responsabilité, la justice, la dignité, la rationalité, la sécurité ou la liberté, mais à l'inverse de la définition de Schumpeter – *un système dans lequel les dirigeants sont sélectionnés par des élections concurrentielles* (Przeworski, 1999: 23-24), elle inclue le problème de la légitimité. Cela est un concept crucial dans le débat sur la gouvernance européenne, l'inclusion de ce qui nous permet d'analyser réellement ce qu'est véritablement le déficit démocratique et comment il se manifeste dans le processus de décision de l'UE.

La raison pour laquelle cette clarification est nécessaire est que l'histoire actuelle a montré une compréhension différente du terme. Au début du XXe siècle, un État ne pouvait être perçu comme démocratique sans avoir préalablement mis en place des principes tels que l'État de droit et la protection des libertés fondamentales. Cependant, de nos jours, la scène internationale est confrontée à un certain nombre d'États démocratiques (dans le sens où le parti au pouvoir bénéficie du soutien de l'électorat), mais fait marche arrière concernant le libéralisme, en choisissant une approche quasi autoritaire de la gouvernance tant pour le processus d'élaboration des politiques que pour la politique en elle-même. Fareed Zakaria a inventé le terme de *démocraties non libérales* en se référant à ces États (1997: 22-38). On observe cette tendance même dans des pays relativement occidentalisés, tels que la Russie, la Turquie, la Hongrie et la Pologne, où les dirigeants populistes élus modifient souvent le système de l'équilibre des pouvoirs en leur faveur, de sorte qu'ils ne peuvent être tenus politiquement responsables de leurs violations des droits de l'homme.

Ce point est crucial pour le sujet du présent article, car il montre que la simple poursuite perpétuelle de démocratisation ne peut garantir la bonne gouvernance d'un système politique. Pour éviter que la meilleure forme d'organisation politique qui soit, du moins jusqu'à présent, ne devienne une *tyrannie de la majorité*, il est nécessaire de mettre en place un système solide d'équilibre des pouvoirs (qui protège la séparation des pouvoirs et l'État de droit) et une approche délibérative et contestataire de la politique. L'aspect délibératif garantit que les différents

BDD-A29321 © 2018 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 19:44:38 UTC)

points de vue et intérêts des citoyens sont admis dans le processus politique et qu'on leur accorde la quantité appropriée d'importance et de réflexion (Rhinard, 2002: 191). L'élément contestataire autorise les groupes minoritaires à contester les décisions prises par la majorité et à déclencher leur révision (Pettit, 1999: 179). Il est important de noter que cela n'implique pas un droit de veto (qui contredirait le principe même de démocratie), mais contrebalance seulement le contrôle exercé par la majorité sur le processus décisionnel: un mécanisme indispensable lorsque que l'on prend en considération la nature hautement divisée de l'opinion publique.

Par conséquent, ces trois éléments sont essentiels pour préserver le *libéral* dans la *démocratie libérale*. Plus précisément, alors que la simple démocratie permet aux dirigeants politiques de confisquer la volonté du peuple, les mécanismes susmentionnés permettre de l'éviter de deux manières. Premièrement, le système de l'équilibre des pouvoirs assure la prévisibilité et la stabilité de l'appareil politique d'un point de vue juridique, en empêchant (du moins en théorie) les institutions d'être contrôlées par la même entité. De plus, pour une protection supplémentaire, l'architecture du système confie à des professionnels non élus (sans intérêts autres que ceux de l'institution qu'ils représentent) la responsabilité de préserver les limites du pouvoir politique: un exemple pertinent de l'efficacité d'un tel système est l'intervention de la Cour suprême des États-Unis contre les violations des droits de l'homme commises par l'administration Bush, avec le soutien du Congrès, dans les affaires de guerre contre le terrorisme (Goldstone, 2009: 163). Deuxièmement, les aspects délibératif et contestataire renforcent le rôle des citoyens dans la protection de leurs propres droits et intérêts. Bien que théoriquement présents dans la plupart des démocraties libérales occidentales, l'apport de la population est rarement formalisé. Habituellement, il se présente sous la forme d'une pression publique, déterminant des changements de politiques uniquement à un niveau général.

Même avec une définition aussi minimaliste de la démocratie, dans le contexte de la gouvernance européenne, la question de la légitimité ne peut être exclue. Le choix d'utiliser des expressions telles que *gouvernement par le peuple* ou *le pouvoir souverain réside dans le peuple* pose problème et soulève deux questions: premièrement, cette machine politique a-t-elle été conçue de manière démocratique? deuxièmement, le peuple l'accepte-t-elle comme étant légitime? Ces deux questions concernent le problème de la légitimité, qui fera l'objet du sous-chapitre suivant.

BDD-A29321 © 2018 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 19:44:38 UTC)

La légitimité

La légitimité est une notion utile dans l'analyse du problème politique de l'UE, dans la mesure où elle renvoie non seulement à la perspective politique et juridique, mais également à la perspective empirique. Dans la société occidentale actuelle, la légitimité ne peut être comprise en l'absence de démocratie, tout simplement parce que c'est le seul système politique largement reconnu comme étant légitime. Il est donc nécessaire de fonder une institution qui fonctionne sur une base démocratique. Cependant, la création d'institutions démocratiques ne garantit pas à elle seule la légitimité. Un exemple pertinent (bien qu'extrême) est celui de l'Allemagne dans la première moitié du XXe siècle. Bien que la République de Weimar fût normativement légitime selon nos standards démocratiques libéraux, elle était considérée comme illégitime (pas simplement impopulaire) et comme une sorte de trahison de la part d'un grand nombre de citoyens allemands. D'autre part, le national-socialisme allemand des années 1930-1940 était illégitime, même selon les normes démocratiques de l'époque, mais ce régime odieux était légitimé de manière empirique par la population (Weiler, 2012: 249).

Weiler a développé ce concept en identifiant deux formes de légitimité: celle formelle et celle sociale. Le premier fait référence à la manière dont le système et ses institutions sont construits et fonctionnent: un système formellement légitime aura été construit conformément aux exigences de la loi. Dans le monde contemporain de la politique occidentale, cette « loi » exige que la démocratie soit la norme de la gouvernance légitime, ce qui ne signifie pas seulement que le mécanisme de la politique nouvellement créée doive être démocratique en soi, mais cela impliquerait également que *les institutions et processus démocratiques ont créé la loi sur laquelle il [le système] est basé* (Weiler, 1991: 2468-2469).

La légitimité sociale est un concept moins clairement défini et désigne une acceptation du statu quo politique par la société. Le niveau de légitimité sociale ne peut être déterminé que de manière empirique, même si cela rend son évaluation plus difficile: les enquêtes ne fonctionnent que partiellement à cet égard. Cependant, la légitimité sociale peut être influencée de manière positive lorsque le processus de gouvernance est engagé dans le respect et la promotion des principes qui fondent la culture politique générale (justice, liberté, bien-être général, etc.).

Weiler soutient que, appliquant ces notions à la machine de l'UE, le critère de la légitimité formelle est garanti: les traités sur lesquels est fondée l'UE ont été approuvés par les parlements nationaux des États membres et réaffirmés lors de chaque nouvelle adhésion (Weiler, 1991: 2468-2469). Cela signifie que les institutions les plus légitimes se sont accordées sur la nature et le fonctionnement

BDD-A29321 © 2018 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 19:44:38 UTC)

des institutions de l'UE, conformément au fondement démocratique des politiques européennes. Toutefois, concernant la légitimité sociale, des événements tels que le rejet du traité constitutionnel par référendum, le Brexit, la montée de l'euroscepticisme ou le faible taux de participation aux élections au Parlement européen, laissent entrevoir un certain manque de légitimité sociale.

Majone soutient cette position en affirmant que l'UE souffre d'une *crise de crédibilité* (Majone, 2000: 273) plutôt que celle d'une légitimité formelle. S'appuyant sur son point de vue selon lequel l'UE n'est qu'un «État régulateur», il rejette la politisation accrue des institutions, soulignant que le processus politique devrait produire des optimums selon Pareto (certains avantages et que personne ne s'en trouve désavantagé) et non ceux redistributifs (certains gagnent et d'autres perdent), ce qui justifierait la délégation de tâches telles que la création du marché unique, l'harmonisation des normes de produits et des règles de santé/sécurité au niveau supranational.

Pour Majone, le problème ne réside pas dans le caractère non démocratique (Majone, 1993: 153-170) du processus décisionnel de l'UE. Au contraire, il insiste sur le fait que certains domaines devraient conserver un caractère non démocratique, car cela pourrait éviter leur transformation en de simples outils permettant aux détenteurs du pouvoir de conserver leur position. En raison de cette condition d'élus officiels, leurs intérêts sont inévitablement à court terme et pourraient facilement contredire les intérêts de la majorité de la population.

D'autre part, la solution bureaucratique, c'est-à-dire la création d'agences qui traitent de certains domaines politiques créerait d'autres problèmes, notamment le non-respect et le manque de transparence et d'ouverture. Contrairement aux élus, la prévention s'avère un peu plus simple: contrôler le comportement des agences par le biais de vérifications et de règles, afin de les contraindre à se conformer et à justifier leurs actions (Majone, 2000: 290-294).

En conséquence, l'UE devrait mettre l'accent sur l'efficacité de ses organismes afin de renforcer sa crédibilité. Ce modèle présente l'avantage d'avoir déjà été testé auparavant: une fonction publique apolitique et technocratique, soumise à une réglementation stricte et inspirée de l'expérience américaine, pourrait être le modèle le plus performant (Majone, 2000: 298-300). Le caractère optimal, au sens de Pareto, des prérogatives au niveau européen indique qu'il pourrait s'agir de la meilleure solution pour réformer le processus décisionnel de l'UE.

BDD-A29321 © 2018 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 19:44:38 UTC)

Le modèle démocratique de l'UE

Afin d'évaluer la validité des critiques concernant le caractère non démocratique / illégitime de l'UE, nous devons d'abord analyser son appareil politico-administratif. Cependant, j'ai choisi de ne pas illustrer les relations interinstitutionnelles, car cela n'est pas particulièrement pertinent pour la question du présent document, mais plutôt de mettre l'accent sur ce que ces institutions signifient. En d'autres termes, qui ou quoi légitime leurs décisions.

Pour ce faire, j'utiliserai une approche visuelle et géométrique. Incapable de s'intégrer dans un paysage international dominé par les États-nations et les organisations internationales, l'UE est ce que l'on peut appeler un Tesseract politique.

Le dictionnaire Merriam-Webster définit *tesseract* comme *l'analogue à quatre dimensions d'un cube* (Merrim-Webster, 2004: *tesseract*). De façon similaire, on trouve le cas de l'Union Européenne, le concept devient plus facile à comprendre lorsque vous commencez à penser aux niveaux inférieurs. Je vais utiliser cette technique pour expliquer l'analogie. Le plan à deux dimensions est l'intérêt du citoyen - l'institution qui le représente est le Parlement. En ajoutant une troisième dimension, celle de l'intérêt national (qui implique souvent des problèmes techniques et des connaissances, ainsi représentée par les ministres et le chef d'État / gouvernement), nous obtenons un cube - l'État.

L'Union européenne présente toutes ces caractéristiques (le plan – le Parlement Européen, les intérêts nationaux - les deux Conseils), mais ajoute la quatrième dimension toujours problématique - celle de la dimension commune, de l'intérêt européen. Dans l'appareil institutionnel de l'UE, son équivalent est la Commission Européenne, l'agent supranational.

Par conséquent, une triple responsabilité découle des trois niveaux de représentation de la politique: le supranational (l'Union en tant que représentant des États), le national (les États en tant que représentants de leurs citoyens) et le populaire. En ce qui concerne la question de savoir si ces institutions sont démocratiques, la réponse est simple, étant donné que les eurodéputés sont élus directement et que les conseils sont composés de fonctionnaires élus indirectement (nommés à la majorité de chaque parlement national). La Commission, seul organe décisionnel sans représentants élus (bien que les 28 commissaires soient nommés par les gouvernements des États membres) n'adopte pas de législation et n'a pas le pouvoir de «gouverner» de la même manière que les gouvernements nationaux, se reposant sur le Conseil et les États membres à bien des égards. Ainsi, la Commission européenne, bien que technocratique par essence et non démocratique, est contrôlée par les deux autres institutions (notamment le Conseil).

BDD-A29321 © 2018 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 19:44:38 UTC)

Andrew Moravcsik, qui a systématiquement rejeté les revendications de déficit démocratique en soulignant le fonctionnement des institutions, est l'un des principaux partisans de l'idée selon laquelle l'UE a un fort caractère démocratique. Suivant son approche intergouvernementale libérale, il identifie les États-nations comme les principaux acteurs du processus décisionnel, dont les dirigeants sont en réalité renforcés par l'UE (Moravcsik, 1994: 1-3). De plus, les parlements et les médias nationaux étudient de manière approfondie les politiques européennes. Ces derniers permettent un contrôle démocratique indirect des décisions prises au niveau intergouvernemental.

Défendant la structure institutionnelle du système européen et de ses nombreux organismes et agences (critiqué pour sa lourdeur bureaucratique et inexplicable), il souligne la tendance générale des démocraties modernes à déléguer à des institutions telles que *les cours constitutionnelles, les banques centrales, les agences de régulation, les tribunaux pénaux, et les négociateurs exécutifs isolés*, ce qui est justifiable d'un point de vue pragmatique (Moravcsik, 2002: 603-624). Ce que Moravcsik demande essentiellement est une évaluation juste de la politique européenne: la critique doit venir, donc, après avoir pris en compte le contexte et après une comparaison avec d'autres démocraties fonctionnelles, par opposition à la méthode employée plus fréquemment, c'est-à-dire celle d'une analyse *in vacuo* et d'une comparaison avec une « forme utopique de démocratie délibérative ».

Au-delà des commentaires strictement théoriques, le comportement des institutions de l'Union Européenne est prévisible grâce à l'arrangement quasi constitutionnel des traités et est fortement contrôlé par les États-nations les plus puissants.

Le chercheur explique ensuite pourquoi la menace d'un super-État européen est infondée. Premièrement, la plupart des prérogatives de niveau supranational sont de nature réglementaire et font référence au fonctionnement du marché unique, qui est principalement économique, les questions plus délicates relèvent du champ de l'intergouvernementalisme. Deuxièmement, l'UE n'a pas le pouvoir d'imposer, de dépenser, d'appliquer ou de contraindre de manière appropriée, et donc d'étendre sa compétence. Sa capacité à rediriger des fonds est, encore une fois, limitée par la nécessité d'obtenir un consentement intergouvernemental. Troisièmement, la gestion et la mise en œuvre des politiques sont extrêmement faibles au niveau supranational et se limitent à quelques domaines (politique monétaire, concurrence et négociations commerciales extérieures). Par conséquent, l'UE doit s'appuyer sur les gouvernements et les parlements nationaux pour mettre en œuvre toutes les autres politiques. De plus, l'Union ne dispose pas d'une administration puissante, ni de moyens de maintien de l'ordre (effectifs de police, militaires ou de capacités d'investigation). Quatrièmement, l'UE est contrainte par un système robuste

BDD-A29321 © 2018 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 19:44:38 UTC)

d'équilibre des pouvoirs, ce qui signifie essentiellement que, pour qu'une loi soit approuvée, elle doit être soutenue par des majorités concurrentes - ce système requiert donc une supra majorité non seulement au niveau des représentants nationaux, mais aussi une supra majorité de fonctionnaires européens. Enfin, même après que toutes ces exigences aient été remplies, les États membres disposent d'une grande flexibilité pour mettre en œuvre la législation, avec des exemples tels que la « coopération renforcée », de longues périodes de transition (dans l'agriculture) et même des dérogations (Moravcsik, 2002: 606-610).

Moravcsik a également fait valoir un autre point important, à savoir la question de *l'isolation*, soit la protection de certaines zones contre le régime majoritaire et la contestation politique. Bien que cela signifierait essentiellement que l'UE est moins démocratique, cela la rend davantage représentative: des autorités isolées protègent les intérêts des minorités de la *tyrannie de la majorité*, tout en corrigeant les déviances de représentation démocratique (*des minorités aux intérêts particuliers détenant un pouvoir et des intérêts immédiats, qui s'opposent contre les intérêts de la majorité*) (Moravcsik, 2002: 613-614). Il convient de mentionner que la tendance à isoler des domaines politiques dans lesquels des citoyens non spécialisés s'impliqueraient irrationnellement ou tout simplement ne s'impliquerait pas du tout, est fréquente également au niveau des États-nations et ne constitue donc pas une caractéristique particulière des politiques au niveau européen. C'est pourquoi, en sacrifiant la démocratie (même si cela est une pratique courante dans les pays occidentaux), l'UE veille à mettre l'accent sur l'élément libéral, dans un environnement diversifié constitué d'un grand nombre de « minorités », plutôt que de robustes "majorités" bien définies.

Par conséquent, ce sous-chapitre a mis en évidence le caractère démocratique du processus décisionnel de l'UE (qui est encore plus strict que dans n'importe quel État-nation moderne), mais également le caractère libéral, soucieux de protéger les minorités des éventuels dérapages de la majorité l'emporte. De plus, l'élément supranational de l'Union est dans l'incapacité de « faire marche seul » et de devenir imprévisible, pour ne pas dire, nuire gravement à l'ordre international.

Le déficit démocratique – La critique du mécanisme politique de l'UE

En abordant spécifiquement les arguments de Majone et Moravcsik qui désapprouvent l'existence d'un déficit démocratique, Follesdal et Hix soutiennent son existence, en offrant une réponse systémique.

BDD-A29321 © 2018 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 19:44:38 UTC)

Leur premier contre-argument fait référence à la question de la légitimité, présentée dans le deuxième sous-chapitre. L'affirmation de Majone selon laquelle l'optimum de Pareto devrait être au centre des préoccupations de l'UE dans les domaines où elle est compétente n'est pas contestée sur le plan théorique, mais sur un plan empirique. Follesdal et Hix soutiennent notamment que le spectre des politiques comprend tout ce qu'il faut entre celles qui sont principalement efficaces et celles qui sont principalement redistributives. Le premier cas est assez clair: les tribunaux et les agences (par exemple, les agences de sécurité alimentaire), ainsi que les politiques tarifaires et de concurrence. Dans le dernier cas, nous devons être plus curieux: la régulation du marché est un exemple puissant. Lorsque des mesures telles que la libéralisation des échanges ou les lois anti-pollution peuvent être considérées comme optimales selon Pareto, elles ont un côté redistributif - les producteurs pour les marchés nationaux ont plus à perdre si l'on retire les barrières commerciales, tandis que les normes environnementales peuvent nuire à certains producteurs. Comme exemple extrême des politiques redistributives de l'UE, l'on trouve les politiques de dépenses.

Cela peut être observé par le simple fait que les *contributeurs nets* et les *bénéficiaires nets* peuvent être identifiés parmi les États membres (Follesdal et Hix, 2005: 10-12). Lorsqu'on examine cette hypothèse, l'argument de Majone devient invalide, par conséquent, on peut donc affirmer que le processus de décision de l'UE manque, dans une certaine mesure, de légitimité formelle.

Dans le cas de Moravcsik, la critique est un peu plus subtile. Si Follesdal et Hix ne contestent pas la capacité des gouvernements nationaux à protéger et à représenter les intérêts de leurs citoyens, ils insistent sur le fait qu'un vrai débat politique pourrait changer leur position sur certaines questions, car *les préférences des électeurs sont façonnées par le processus démocratique*. En d'autres termes, les préférences ne sont pas fixes, ni déterminées de manière exogène, mais plutôt sujettes au changement dans le contexte de la délibération et de la contestation. De plus, l'argument libéral selon lequel les groupes minoritaires sont protégés par une forme de tyrannie majoritaire est compris ici comme un dysfonctionnement. La demande est légitime, car elle montre à quel point les groupes d'intérêts concentrés peuvent bloquer des initiatives qui sont dans l'intérêt de la majorité. Les deux exemples américains clarifient cette interprétation: le lobby des armes à feu qui bloque le contrôle plus strict de ces dernières et les sociétés de santé privées qui bloquent les initiatives universelles en matière de santé, sans tenir compte du soutien public massif qui leur est accordé (Follesdal et Hix, 2005: 12-14). Cependant, ce contre-argument n'est pas aussi fort que les autres: on peut facilement soutenir que stopper les abus de la majorité est plus important que de

BDD-A29321 © 2018 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 19:44:38 UTC)

vaincre les intérêts particuliers des groupes d'intérêts organisés, comme il a été montré dans le premier sous-chapitre en abordant la question de la démocratie non-libérale.

La critique la plus constructive est liée à la formation de l'identité. Sans véritable contestation démocratique dans la politique européenne, il n'y aura jamais rien de comparable aux demos européens. Des universitaires tels que Key soulignent le rôle crucial des élections et de la concurrence des partis dans la construction des identités nationales (Key, 1961) - ce processus peut être étendu au niveau européen si la gouvernance devient plus démocratique. Cela ne concerne pas seulement la possibilité de choisir, mais plutôt le fait qu'un vrai débat devrait se produire et que les choix des demos devraient être reflétés dans le processus politique. Les partis politiques sont extrêmement utiles à cet égard: en favorisant la concurrence et la perspective de modifier les politiques en vigueur en fonction du parti / de la coalition vainqueur, les citoyens pourraient être incités à se forger une opinion sur les questions européennes et à ignorer ainsi les frontières nationales au profit d'alliances plus larges et de la reconnaissance des intérêts. Un moyen possible d'appliquer concrètement cette proposition pourrait être d'adopter une approche similaire à celle des parlements scandinaves, du Benelux ou allemand - un système où le gagnant prend plus, qui *permettrait un lien réel entre les choix électoraux et les résultats politique*s. Concrètement, il s'agit de la répartition des rôles du Parlement Européen et de certains avantages dans les débats politiques qui pourraient être davantage orientés vers le parti vainqueur. Selon Hix, cela créerait une véritable concurrence lors des élections, ce qui engagerait les citoyens européens dans la course électorale et les inciterait ainsi à prendre une position active dans l'élaboration des politiques. Ainsi, cette réforme jouerait un rôle important dans la réduction du déficit démocratique (Hix, 2008: 138-143). La proposition de Hix est soutenue par les recherches de Marcus et al. dans le domaine du comportement électoral. Les auteurs affirment, en fournissant des preuves empiriques, que l'enthousiasme/l'anxiété, ainsi que des éléments de nouveauté dans le contexte des élections, ont une incidence positive sur l'intérêt porté à la course électorale (Marcus et al., 2000: 80-83). Compte tenu de cela, en modifiant le climat politique du Parlement Européen, comme le suggère Hix, le taux de participation électorale et l'intérêt des citoyens pour les affaires européennes pourraient augmenter considérablement.

Conclusion

Pour résumer les conclusions, ce que l'on appelle communément « déficit démocratique » englobe, dans l'usage général, les questions de légitimité tant formelle que sociale (c'est-à-dire la conviction que l'UE ne fonctionne pas selon les

BDD-A29321 © 2018 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 19:44:38 UTC)

principes majoritaires et qu'elle n'est pas reconnue comme légitime). Cependant, cette compréhension du mot est problématique. Premièrement, le degré de démocratie dans un régime n'est pas lié à l'acceptation générale et populaire de ce régime - le déficit démocratique ne peut donc pas se référer à l'aspect social de la légitimité, mais seulement à celui formel (cependant, sa signification dépasse le cadre de ce dernier). Deuxièmement, la connotation du concept est négative, ce qui implique que, dans un système politique, il est toujours préférable de rechercher davantage de démocratie. Cependant, comme nous l'avons montré, le choix de la démocratie au détriment du libéralisme n'est pas conforme aux valeurs d'une société politique moderne: on peut en voir des exemples dans les démocraties non-libérales d'aujourd'hui, mais également d'autres abus peuvent être facilement imaginés. Par exemple, un gouvernement qui choisit de retirer la protection des minorités en faveur de l'autorité de la majorité dans ce domaine politique réduirait le déficit démocratique, mais violerait manifestement les droits de l'homme, ce qui ne serait pas souhaitable pour le fondement libéral démocratique de la société occidentale moderne.

Reste que le principal problème ne réside pas dans la complexité du problème, ni dans la subtilité de la sémantique, mais bien dans le fait que le discours universitaire sur un éventuel déficit démocratique de l'Union européenne a ouvert une boîte de Pandore dont le contenu est tombé entre les mains de démagogues et de populistes et alimente les sentiments nationalistes et les valeurs anti-européennes. L'ensemble du débat sur le thème de la réforme de l'Union Européenne est devenu contre-productif et autodestructeur.

Bibliographie

Follesdal, A., Hix, S. 2005. «Why There is a Democratic Deficit in the EU: A Response to Majone and Moravcsik», *European Governance Papers*, nºC-05-02.

Franck, T. 1990. *The Power of Legitimacy among Nations*, Oxford: Oxford University Press.

Goldstone, R. 2009. The Tension between Combating Terrorism and Protecting Civil Liberties. In Wilson, R.A., (ed.), *Human Rights in the 'War on Terror'*, Cambridge: Cambridge University Press.

Hix, S., 2008. What's Wrong with the European Union & How to Fix It, London: Polity Press.

Key Jr., V.O. 1961. *Public Opinion and American Democracy*, New York: Knopf.

Majone, G. June 2000. «The Credibility Crisis of Community Regulation», *Journal of Common Market Studies*, Vol. 38, nº2.

Majone, G. 1993. «The European Community Between Social Policy and Social Regulation», *Journal of Common Market Studies*, Vol. 31, nº2.

Marcus, G. E., Neuman, W. R., MacKuen, M. 2000. *Affective Intelligence and Political Judgment*, Chicago: University of Chicago Press.

Merriam-Webster Dictionary. 2004. New York: Merriam-Webster.

BDD-A29321 © 2018 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 19:44:38 UTC)

Moravcsik, A. 1994., «Why the European Union Strengthens the State: Domestic Politics and International Cooperation», *CES Working Paper*, n°52.

Moravcsik, A. 2002. «In defence of the 'democratic deficit': reassessing legitimacy in the European Union», *JCMS*, Vol. 40, n°4.

Oxford English Dictionary. 1961. Oxford: Clarendon Press.

Pettit, P. 1999. Contestatory Democracy. In Shapiro, I. and Hacker-Cordon, C. (eds), *Democracy's Value*, Cambridge: Cambridge University Press.

Przeworski, A. 1999. Minimalist conception of democracy: a defense. In Shapiro, I. and Hacker-Cordon, C. (eds), *Democracy's Value*, Cambridge: Cambridge University Press.

Rhinard, M. 2002. «The Democratic Legitimacy of the European Union Committee System», *Governance*, Vol. 15, n°2.

Weiler, J.H.H, Dec 2012. «Europe in Crisis—On 'Political Messianism', 'Legitimacy' and the 'Rule of Law'», *Singapore Journal of Legal Studies*.

Weiler, J.H.H. June 1991. «The Transformation of Europe», *The Yale Law Journal*, Vol. 100, n°8.

Zakaria, F. Nov/Dec 1997. «The Rise of Illiberal Democracy», *Foreign Affairs*, Vol. 76, n°6.

© Revue du Gerflint (France) - Éléments sous droits d'auteur -
Modalités de lecture consultables sur le site de l'éditeur www.gerflint.fr

BDD-A29321 © 2018 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 19:44:38 UTC)